



Secrétariat fermé :
Mercredi et samedi après-midi
Jeudi après-midi

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
22 mai 2006

L'an deux mil six, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt deux mai deux mil six s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN

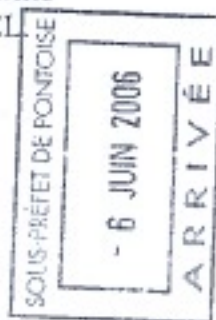
Date d'affichage
22 mai 2006

Etaient présents : MM. DEFFRENNE, SEVAULT, Mme QUERE, Mlle RENAULT, MMES SALVAT, ENEL, M. VAREZ, Mme DUHAMEL

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 12

Absents ayant donné procuration :
M. COUDIERE à M. DEFFRENNE
M. LEHERQUIER à M. SEVAULT
Mme ALVES à Mme ENEL

Absent : M. LACHIGUER,



Madame Elisabeth Duhamel a été nommée secrétaire de séance

OBJET :

Avis du Conseil Municipal sur le prolongement de la Francilienne

Vu le rapport de présentation du Maire, relatif au lancement de la procédure de débat public sur le prolongement de la Francilienne de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval,

CONSIDERANT l'importance primordiale pour le développement économique, social, urbanistique et environnemental de ce projet en Ile-de-France,

CONSIDERANT l'impérieuse obligation de préserver les zones naturelles protégées et de veiller à la meilleure solution pour l'utilisation des finances publiques nationales et régionales,

CONSIDERANT la nécessité absolue de désengorger la RN 184 tout en favorisant une solution s'intégrant dans un plan régional de déplacement cohérent.

CONSIDERANT que cette réalisation doit être accompagnée d'un développement des capacités de transport en commun,

CONSIDERANT l'inadéquation du tracé Nord-Ouest à l'ensemble de ces objectifs, notamment du fait du doublement du nombre de kilomètres, de l'énormité des ouvrages d'art à réaliser, de l'incompatibilité avec les objectifs définis dans le cadre du Parc Naturel Régional et de son inadaptation aux besoins économiques régionaux et aux bassins d'emplois,

Le conseil municipal, à l'unanimité

S'OPPOSE à tout projet susceptible de retenir cette variante dite « tracé Nord-Ouest » pour le prolongement de la Francilienne et souhaite que toute solution retenue soit accompagnée des moyens matériels nécessaires pour limiter au maximum les nuisances pour les riverains.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
A Valmondois, le 30 mai 2006

Le Maire,
Bruno HUISMAN

